

**COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU JEUDI 20 DECEMBRE 2018 A 19 H 30**

Présents : MMS DEGENEVE Alain, SONGIS-WOJCIK Karine, COHEN Jean-Yves, COLLOUD Jean-François, CRAYSTON José, FELISAZ Raphaël, FROSSARD Nicolas, MERMET-BOUVIER Solange, MONCHATRE Fabien, VUATTOUX Laurent, WIART Odile.

Monsieur FROSSARD Nicolas a été nommé secrétaire de séance.

ACCEPTATION A L'UNANIMITE DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 15 NOVEMBRE 2018.

ADOPTION A L'UNANIMITE DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire informe que deux points ont été ajoutés à l'ordre du jour : décisions modificatives n°3 et 4 sur le budget principal et décision modificative n°1 sur le budget de l'eau.

PRESENTATION DU PLUI-H PAR M. BAILLEUX

Présentation de l'échéancier du PLUI-H, lequel devrait être approuvé préalablement aux prochaines élections municipales (Mars 2020).

Le PLUI-H devra respecter les prescriptions du SCOT (approbation prévue fin 2019). Le SCOT prévoit la consommation de 750 hectares sur 20 ans (2020-2040), pour information : 1 500 hectares ont été consommés sur les 10 années précédentes. 75 hectares sont attribués à la CCHC pour 20 ans (sachant que 95 ha ont été consommés sur 10 ans).

POSITIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA DUREE DU PLUI-H

Différentes durées envisagées :

- 20 ans afin de correspondre à la durée du SCOT.
- 12 ans, correspondant à la durée du PLH et au PADD tel qu'envisagé initialement.

Considérant la difficulté de projeter l'évolution démographique et territoriale sur 20 années, le Conseil Municipal se prononce, à l'unanimité, en faveur d'un PLUI-H sur 12 ans.

DELIBERATION A ADOPTER DANS LE CADRE DE LA REGULARISATION DES ARRETS DE BUS DE PIMBERTY

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'accord de la commune pour l'achat de la parcelle A 2416, lieudit "Pimberty" d'une contenance de 32 m² appartenant à M. et Mme François BERNAZ pour un montant de 960,00 €.

Il y a lieu de régulariser cette acquisition par acte administratif établi par TERACTION.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour acquérir le terrain, autorise Monsieur le Maire à authentifier les actes administratifs à intervenir entre les propriétaires de la parcelle concernée et la Commune, et donne tous pouvoirs à Madame la première adjointe

pour signer toutes les pièces nécessaires concrétisant cette acquisition, notamment l'acte administratif en tant que représentant de la Commune.

DECISIONS MODIFICATIVES 3 ET 4 SUR LE BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'adopter des décisions modificatives sur le budget principal afin de pouvoir honorer les dépenses jusqu'à la fin de l'exercice 2018 (par virement de crédits disponibles).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de procéder :

- au virement d'un montant de 20 000 € initialement affecté au chapitre 012 (charges de personnel) vers le chapitre 011 (charges à caractère général)
- au virement de crédits au sein de la section d'investissement pour un montant de 90 000 € (crédits provenant des immobilisations en cours et transférés au profit des immobilisations corporelles).

DECISION MODIFICATIVE N°1 SUR LE BUDGET DE L'EAU

De la même manière, une délibération est votée à l'unanimité afin de procéder au virement de 29 000 € du chapitre 23 (immobilisations en cours) vers le chapitre 21 (immobilisations corporelles) sur le budget de l'eau.

QUESTIONS DIVERSES

- Des personnes ont manifesté le souhait d'investir dans la ZAE (investissement locatif). Leur donner les coordonnées de la CCHC.
- Le code de l'urbanisme prévoit la mise en œuvre par chaque exploitant de remontées mécaniques et de tapis roulants en zone de montagne d'un système de gestion de la sécurité couvrant l'ensemble de ses installations. La station du Col du Feu est concernée. Règlementation à étudier pour un éventuel audit à venir.
- Le maire informe le conseil municipal qu'il a eu un entretien avec Mme MOUGENOT Yolande de la trésorerie de THONON-LES-BAINS en compagnie de Mme Amandine FAVRAT, secrétaire, afin d'aborder divers sujets notamment l'endettement communal. A l'issue de cette rencontre, Mme MOUGENOT propose qu'un nouvel entretien ait lieu en début d'année 2019 lorsque l'exercice 2018 sera terminé.

PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL LE 17/01/2019 SI L'ORDRE DU JOUR LE NECESSITE

Le Maire
Alain DEGÈNEVE

